

Fiche n°:

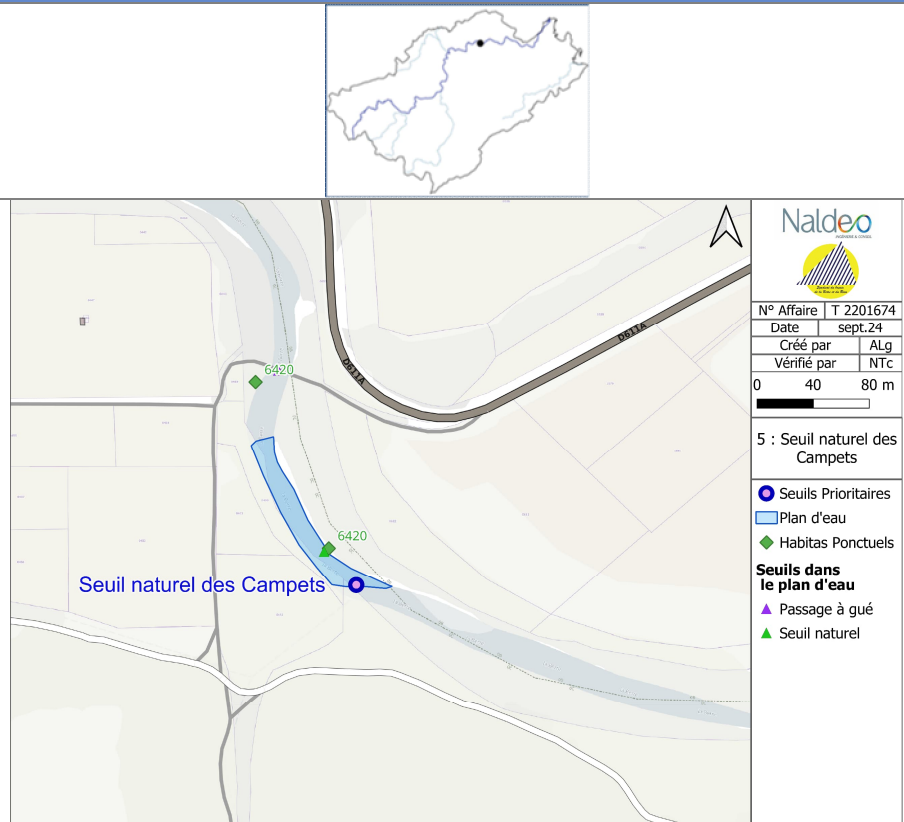
S_5

Propositions d'actions en faveur de la restauration des continuités écologiques sur les bassins de la Berre et du Rieu sur 13 ouvrages prioritaires identifiés

Seuil naturel des Campets

Présentation du seuil

Cartes



Photos



Commune

Portel-des-Corbières

Rivière

Berre

Nombre de
propriétaires

Privés

1

Publics

-

Code ROE

ROE126309

Situation initiale																																																			
Nature et état du seuil	Il s'agit d'un seuil naturel constitué d'un affleurement de roche mère constitué de poudingue.																																																		
Hauteur de chute	0,61 m																																																		
Usages liés au seuil	Aucun																																																		
Enjeux identifiés	Les enjeux identifiés autour du site sont les suivants : - Petit seuil naturel dans le plan d'eau (35m) ; - Passage à gué à l'amont du plan d'eau (180m) - Hors Zone N2000, enjeux Faune/Flore/Habitats dans le plan d'eau : - Flore envahissante : Ludwigie à grandes fleurs ; - Flore patrimoniale sans statut : Myriophylle à fleurs en épi, Lotier droit, Lysimaque commune, Potamot noueux ; - Faune : Grenouille de Pérez, Crapaud épineux. - Habitats : Prairies méditerranéennes (6420), Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) (7220)																																																		
Zones naturelles et d'intérêts patrimoniales	<table><tr><th colspan="3">Zones naturelles</th></tr><tr><th>Zones humides</th><th>ZNIEFF1</th><th>PNR</th></tr><tr><td>Ripisylve de la Berre</td><td>Cours aval de la rivière de la Berre</td><td>Narbonnaise en Méditerranée</td></tr></table>	Zones naturelles			Zones humides	ZNIEFF1	PNR	Ripisylve de la Berre	Cours aval de la rivière de la Berre	Narbonnaise en Méditerranée																																									
Zones naturelles																																																			
Zones humides	ZNIEFF1	PNR																																																	
Ripisylve de la Berre	Cours aval de la rivière de la Berre	Narbonnaise en Méditerranée																																																	
Rappel Phase 2 : Analyse des points d'intérêts à la suppression de l'ouvrage	Principaux points d'intérêts <table><thead><tr><th>Enjeux</th><th>0</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th></tr></thead><tbody><tr><td>Linéaire reconnecté</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Connexion réservoir biologique</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Distance à la mer</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>habitats associés</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Restauration de la bande active</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Impact sur l'emprise foncière</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Evolution de la zone de remou solide</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Gain inondation</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>Stabilité profil (routes/réseaux)</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr></tbody></table>	Enjeux	0	1	2	3	Linéaire reconnecté	0	1	2	3	Connexion réservoir biologique	0	1	2	3	Distance à la mer	0	1	2	3	habitats associés	0	1	2	3	Restauration de la bande active	0	1	2	3	Impact sur l'emprise foncière	0	1	2	3	Evolution de la zone de remou solide	0	1	2	3	Gain inondation	0	1	2	3	Stabilité profil (routes/réseaux)	0	1	2	3
Enjeux	0	1	2	3																																															
Linéaire reconnecté	0	1	2	3																																															
Connexion réservoir biologique	0	1	2	3																																															
Distance à la mer	0	1	2	3																																															
habitats associés	0	1	2	3																																															
Restauration de la bande active	0	1	2	3																																															
Impact sur l'emprise foncière	0	1	2	3																																															
Evolution de la zone de remou solide	0	1	2	3																																															
Gain inondation	0	1	2	3																																															
Stabilité profil (routes/réseaux)	0	1	2	3																																															
Maitrise d'ouvrage - Partenaires																																																			
MOA pressenti	Syndicat de la Berre pour M. Montanie (Domaine de Gléon)																																																		
Attendus du propriétaire	Le propriétaire du site n'est pas défavorable à la poursuite de l'étude et n'utilise pas l'ouvrage. Il n'y a actuellement pas de projet rattaché au seuil.																																																		

Solution 1 :		Effacement
Description		Compte tenu du contexte, la meilleure solution pour restaurer la continuité écologique est l'effacement du seuil. L'arasement total (dérasement ou effacement) consiste à supprimer l'ouvrage dans son intégralité. Il permet une restauration complète des continuités piscicoles, sédimentaires et hydrauliques. L'effacement permet de restaurer un linéaire de 2100 m à l'amont.
Cadre réglementaire		Le projet est soumis à déclaration IOTA visant la rubrique ci dessous : - Rubriques concernées : 3.3.5.0 : Arasement ou dérasement d'ouvrage > Déclaration. Un formulaire Natura 2000 sera à réaliser (seuil situé à proximité d'un site Natura 2000) Prévoir également soit une DIG (si le projet est porté par le syndicat, impliquant un financement AERMC plafonné à 80 %), soit une convention de passage (si le portage est privé avec un financement AERMC qui monte à 100 %). Le dossier loi sur l'eau devra argumenter et expliquer que la présence/création de ce seuil naturel est directement liée aux activités anthropiques sur la Berre (qui ont entraîné une incision du lit formant ce seuil, faisant obstacle aux continuités piscicoles, sédimentaires et hydrauliques).
Contraintes	Accessibilité chantier	L'accès au seuil est aujourd'hui facile il nécessitera seulement un peu de débroussaillage et de bucheronnage pour atteindre l'ouvrage.
	Technicité	La suppression consiste à démolir l'ouvrage en une fois (régalage des matériaux naturels constitutifs de l'ouvrage et des sédiments sur site) à l'étiage.
	Risques / Enjeux	Après effacement, la ligne d'eau sera modifiée, il est à prévoir la reprise possible des érosions régressives en amont de l'ouvrage (limitées vu la présence de roche mère). Une analyse du profil en long permettra d'évaluer les impacts vis à vis des enjeux à proximité (passage à gué). Des affleurements de roche mère peuvent apparaître suite à la suppression de l'ouvrage et au rééquilibrage du lit, il faudra s'assurer qu'ils ne recréent pas de chute infranchissable.
Suivi de l'action		
Indicateurs de suivi		Dans le cas de travaux d'effacement d'ouvrage, il est intéressant de suivre plusieurs paramètres : Profils en long et en travers / Faciès / Population piscicole / Photographies aériennes
Protocole de suivi		Sur ce site, le suivi sera réalisé de la manière suivante (à adapter aux conditions hydrauliques et aux possibilités techniques) : - Réalisation de profils en long et en travers avec des mesures topographiques et bathymétriques. - Réalisation d'une cartographie des faciès du tronçon - Réalisation de pêches électriques (diversité piscicole si le tronçon est en eau) - Réalisation de suivi "IAM" (suivi simultanée des composantes de l'habitat aquatique (hauteur d'eau, vitesse couple substrat/support). - Suivi du tronçon par photographies aérienne au drone L'échéancier du suivi sera le suivant N, N+3 puis N+6.
Entretien		Les travaux d'effacement ne nécessitent pas d'entretien spécifique.

Solution 2 :		Effacement partiel
Description		Etant donné que le seuil est naturel, il est possible également de n'intervenir que localement sur l'ouvrage en créant une échancrure d'une dizaine de mètre au droit du passage préférentiel de l'eau sur le seuil. Ce travail permettra d'effacer l'effet - seuil du site en faisant passer les écoulements plutôt en rive gauche. Il permet, comme pour l'effacement total, une restauration de la continuité piscicole, sédimentaire et hydraulique tout en limitant l'emprise des travaux. L'inconvénient est le maintien d'un point dur au niveau de l'ouvrage. Cette solution permet de restaurer un linéaire de 2100 m à l'amont. Cette proposition permettrait de (1) faciliter l'érosion en rive gauche en gardant une partie en rive droite pouvant agir comme épis déflecteur sur le site hydromorphologique visé. (2) Préserver une partie de l'habitat 7220 d'intérêt communautaire.
Cadre réglementaire		Le projet est soumis à déclaration IOTA visant la rubrique ci dessous : - Rubriques concernées : 3.3.5.0 : Arasement ou dérasement d'ouvrage > Déclaration. Un formulaire Natura 2000 sera à réaliser (seuil situé à proximité d'un site Natura 2000) Prévoir également soit une DIG (si le projet est porté par le syndicat, impliquant un financement AERMC plafonné à 80 %), soit une convention de passage (si le portage est privé avec un financement AERMC qui monte à 100 %). Le dossier loi sur l'eau devra argumenter et expliquer que la présence/création de ce seuil naturel est directement liée aux activités anthropiques sur la Berre (qui ont entraîné une incision du lit formant ce seuil, faisant obstacle aux continuités piscicoles, sédimentaires et hydraulique).
Contraintes	Accessibilité chantier	L'accès au seuil est aujourd'hui facile il nécessitera seulement un peu de débroussaillage et de bucheronnage pour atteindre l'ouvrage.
	Technicité	La suppression partielle consiste à démolir partiellement l'ouvrage (création d'une échancrure brute) en rive gauche sur la totalité de la hauteur (régalage des matériaux naturels constitutifs de l'ouvrage et des sédiments sur site) à l'étiage.
	Risques / Enjeux	Après arasement, la ligne d'eau sera modifiée, il est à prévoir la reprise possible des érosions régressives en amont de l'ouvrage, (limité vu la présence de roche mère). Le cours d'eau va naturellement privilégier un passage du côté de l'échancrure. Une analyse du profil en long permettra d'évaluer les impacts vis à vis des enjeux à proximité (passage à gué). Des affleurements de roche mère peuvent apparaître suite à la suppression de l'ouvrage et au rééquilibrage du lit, il faudra s'assurer qu'ils ne recréent pas de chute infranchissable.
Suivi de l'action		
Indicateurs de suivi		Dans le cas de travaux d'effacement d'ouvrage, il est intéressant de suivre plusieurs paramètres : Profils en long et en travers / Faciès / Population piscicole / Photographies aériennes
Protocole de suivi		Sur ce site, le suivi sera réalisé de la manière suivante (à adapter aux conditions hydrauliques et aux possibilités techniques) : - Réalisation de profils en long et en travers avec des mesures topographiques et bathymétriques. - Réalisation d'une cartographie des faciès du tronçon ou IAM" (suivi simultanée des composantes de l'habitat aquatique (hauteur d'eau, vitesse couple substrat/support). - Réalisation de pêches électriques (diversité piscicole si le tronçon est en eau) - Suivi du tronçon par photographies aérienne au drone L'échéancier du suivi sera le suivant N, N+3 puis N+6.
Entretien		Les travaux d'effacement partiel ne nécessitent pas d'entretien spécifique.

Analyse

Analyse multicritères

	Synthèse				
	Aspect réglementaire	Aspect technique	Aspect usages	Aspect environnemental	Aspect socio-économique
Effacement	5,00	4,33	5,00	5,00	5,00
Effacement partiel	5,00	4,33	5,00	4,67	5,00

Appréciation du critère
Mauvaise
Médiocre
Moyenne
Bonne
Très bonne

Légende :

Calendrier prévisionnel des travaux + étude

	PLANNING				
	année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Effacement total	Etudes + DR + Travaux				
Effacement partiel	Etudes + DR + Travaux				

Ces travaux sont à réaliser préférentiellement en étiage (septembre/octobre) sur ce site
(DR = Dossiers Réglementaires)

Coût travaux de l'action et subventions possibles

Seuil naturel des campets			
MOA potentiel	Syndicat Berre et Rieu	PRIVE	Si le MOA est le propriétaire
	Effacement total	Effacement partiel	Effacement total
Montant étude €HT	6 500,00 €	7 500,00 €	6 500,00 €
Financements étude	AERMC	80%	80%
	CD11	0%	0%
	Région	0%	0%
	Autofinancement	20%	20%
Montant travaux €HT	6 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Financements travaux	AERMC	80%	100%
	CD11	0%	0%
	Région	0%	0%
	Autofinancement	20%	0%
Montant TOTAL	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €

		Effacement total	Effacement partiel
Montant étude €HT	Levé topographique	x	x
	Levé bathymétrique		
	Etude géotechnique		
	Etude AVP/PRO	x	x
	DR	x	x
	Etude compensation		
	Détection réseaux		